

Bachelier en chimie

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél :	Fax :	Mail :
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

1B CHIMIE GENERALE 2			
Code	TEHI1B08HIM	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Philippe DASCOTTE (philippe.dascotte@helha.be) Hélène DELEU (helene.deleu@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Poursuite de l'apprentissage abordé dans l'unité d'enseignement TEHIB02HIM (Chimie générale 1)

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer et informer**
 - 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 3.3 Développer une pensée critique
- Compétence E 5 **Maîtriser les concepts scientifiques**
 - E 5.1 Utiliser à bon escient le vocabulaire des domaines
 - E 5.2 Appliquer les connaissances des sciences fondamentales
 - E 5.3 Exercer un regard critique sur les résultats et les méthodes
- Compétence A 5 **Maîtriser les concepts scientifiques**
 - A 5.1 Appliquer les connaissances des sciences fondamentales et utiliser à bon escient le vocabulaire des domaines
 - A 5.2 Exercer un regard critique sur les résultats et les méthodes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, les principaux acquis d'apprentissage visée et évalués sont :

- énumérer et définir les termes de chimie repris dans les concepts clés (notions générales et fondamentales de la chimie)
- définir et expliquer avec le vocabulaire correct les principes abordés dans les concepts clés
- utiliser les meilleurs moyens pour résoudre des exercices-problèmes en faisant appel aux différentes notions abordées dans les concepts clés

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEHI1B08HIMA Chimie générale Théorie 2e partie

36 h / 3 C

Contenu

Étude du Procédé Solvay de fabrication du carbonate de soude

Thermochimie

Equilibres de phases

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Séances d'exercices

Mode d'enseignement : **en fonction de l'évolution de la pandémie liée au COVID-19, dans le respect des recommandations décidées par les Autorités compétentes, les activités alterneront, au besoin, entre le mode présentiel et/ou le mode distanciel.**

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions de balisage pour l'examen de théorie

Ouvrages de référence

ARNAUD, Chimie physique-cours, Ed.Dunod, 1998

Supports

Syllabi de théorie et d'exercices

Transparents supports des cours magistraux

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit pour la partie exercices et oral pour la théorie

Le mode d'évaluation peut évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Si la situation sanitaire l'exige, une évaluation écrite ou orale en mode distanciel sera envisagée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Pour les examens :

- calculatrice non programmable. (par exemple : CASIO 2D+)
- seul le tableau périodique fourni par l'établissement et sans annotations sera accepté.

La note de l'examen est bâtie sur base d'une moyenne géométrique entre les notes de théorie et d'exercices.

En cas de note(s) inférieure(s) ou égale(s) à 6/20 dans une des parties de cette AA constituant le socle de base de la suite du cursus, la note de l'AA sera de 8/20. Les crédits correspondant pourraient être validés en délibération.

Si l'étudiant demande une note de présence ou ne se présente pas à l'évaluation, la note de PR ou PP sera alors respectivement attribuée à l'UE, et l'étudiant représentera l'évaluation.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la Direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).